



QU'EST-CE QUE LA SURVEILLANCE?

Les opérations de surveillance ont pour but de détecter rapidement tout cas de rage du raton laveur au Québec. Elles consistent à recueillir des animaux morts ou qui présentent des signes de rage et à les faire analyser.

Vous pouvez contribuer au succès de la surveillance de la rage du raton laveur en signalant les animaux morts ou suspects!

La population est invitée à signaler tout raton laveur, mouffette ou renard mort ou suspect observé dans les régions de la Montérégie et de l'Estrie. Un animal suspect peut présenter un ou plusieurs des signes suivants :

- il semble très malade;
- il est anormalement agressif;
- il est mourant;
- il a l'air désorienté;
- il est paralysé.

S'il répond aux critères de collecte, l'animal signalé sera récupéré pour déterminer s'il est atteint ou non de la maladie.

POUR PLUS D'INFORMATION OU POUR SIGNALER UN ANIMAL SUSPECT :

EN LIGNE

Quebec.ca/rageduratonlaveur

AU TÉLÉPHONE

1 877 346-6763

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 à 16 h 30

Mercredi : 10 h à 16 h 30

Photos: Frédéric Lelièvre et Audrey Crevier pour le MELCCFP.

Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs

Québec

W03-14-2404



RAGE DU
RATON

La RAGE, c'est MORTEL.

Surveillance et contrôle de la rage du raton laveur au Québec

La rage est une maladie contagieuse et mortelle.

Elle peut se transmettre à l'humain par contact avec la salive d'un animal infecté.

Si vous vous faites mordre ou avez un contact avec la salive d'un animal, nettoyez la plaie immédiatement à l'eau et au savon pendant 10 à 15 minutes et **contactez sans tarder Info-Santé 811**. Une vaccination administrée rapidement après l'exposition peut toutefois prévenir la maladie.

Si votre animal domestique se fait mordre ou a un contact avec la salive d'un animal sauvage, **consultez rapidement un médecin vétérinaire**.

Votre gouvernement

Québec



Un plan de lutte contre la rage du raton laveur est mis en œuvre par le gouvernement québécois afin d'éviter le retour de cette maladie qui sévit dans les États voisins. Ce plan comprend des opérations de surveillance et de contrôle réalisées sur le terrain, en Estrie et en Montérégie. Les opérations de surveillance et de contrôle sont menées par les équipes du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

COMMENT CONTRÔLE-T-ON LA RAGE?

Les opérations de contrôle consistent à vacciner les rats laveurs, les mouffettes et les renards pour éviter qu'ils contractent et dispersent la maladie. Pour ce faire, des vaccins oraux, appelés appâts vaccinaux, sont distribués par avion ou à la main dans les boisés, aux abords des champs agricoles et parfois même dans les bâtiments de ferme abandonnés. En mangeant l'appât vaccinal, l'animal est protégé contre la rage.

À QUOI RESSEMBLE L'APPÂT VACCINAL UTILISÉ?

L'appât vaccinal ressemble à un gros ravioli verdâtre. Une fois épandu, il est très difficile à voir par les humains en raison de sa couleur de type « camouflage ». C'est l'odeur sucrée de l'appât vaccinal qui attire les rats laveurs.

QUESTIONS FRÉQUENTES SUR L'APPÂT VACCINAL

Est-ce qu'un appât vaccinal perforé peut être dangereux pour l'humain?

L'appât est considéré comme sécuritaire pour les humains.

En cas de contact avec l'appât vaccinal ouvert ou perforé, lavez-vous les mains et, par mesure de précaution, contactez Info-Santé 811 ou le numéro qui figure sur les appâts.

Évitez de manipuler les appâts vaccinaux

Vous avez trouvé un appât dans un lieu accessible aux animaux sauvages et à l'écart de l'activité humaine? Laissez-le sur place sans y toucher.

Mon animal domestique a consommé un appât vaccinal. Est-ce dangereux?

L'appât est sécuritaire pour les animaux domestiques et il ne peut transmettre la rage. Par ailleurs, il est très important de noter que vous ne pouvez pas considérer votre animal de compagnie comme vacciné contre la rage s'il a consommé un appât vaccinal. Si vous avez des questions ou souhaitez vous assurer que votre animal est bien protégé contre la rage, consultez votre médecin vétérinaire.

Quoi faire si j'ai trouvé un appât vaccinal dans une récolte ou dans l'environnement des animaux d'élevage?

Que l'appât soit intact, ouvert ou perforé, vous êtes invité à visiter la section « Appât vaccinal » sur le site Web Quebec.ca/rageduratonlaveur ou à communiquer avec nous au 1 877 346-6763.

COMMENT SAVOIR SI LES OPÉRATIONS ONT ÉTÉ EFFICACES?

Les opérations de contrôle ont prouvé leur efficacité, car la rage du raton laveur a été éliminée du territoire québécois après son introduction en 2006. Cependant, le risque de réintroduction de la rage du raton laveur demeure réel.

Quelques semaines après la réalisation d'opérations de contrôle, il est possible qu'une étude soit menée afin de vérifier l'efficacité de la vaccination. Lors de cette étude, des cages sont installées sur une partie du territoire où les opérations de vaccination ont eu lieu. Des prélèvements sanguins sont effectués sur les animaux capturés, qui sont ensuite relâchés.

Pendant la durée de cette étude, nous vous invitons à ne pas approcher ni déplacer les cages et à garder vos animaux domestiques à l'intérieur afin d'éviter qu'ils soient capturés. Si, par inadvertance, votre animal se fait prendre dans une cage, n'ayez crainte, il sera relâché rapidement par les équipes du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.